

### PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS** 

## ARRÊTÉ Nº 2014/6316

# instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne ;

VU l'arrêté DRCT/4 n°2013/2423 du 12 août 2013 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 ;

Vu l'avis du Maire en date du 8 juillet 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

### ARRÊTE

<u>Article 1</u> - L'arrêté DRCT/4 n°2013/2423 du 12 août 2013 instituant les bureaux de vote dans la commune de CHEVILLY LARUE est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

<u>Article 2</u> - A compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, les électeurs de la commune de CHEVILLY LARUE sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

### Canton n°19 (Thiais)

- Bureau n°1 Théâtre André Mairaux 102, avenue du Général de Gaulle
- Bureau n°2 Maison de quartier Léo Ferré 65, avenue Franklin Roosevelt
- Bureau n°3 Groupe scolaire Pierre et Marie Curie 13, rue du Lieutenant Alain Le Coz
- Bureau n°4 Groupe scolaire Paul Bert 17, rue du Nivernais
- Bureau n°5 Groupe scolaire Paul Bert 17, rue du Nivernais
- Bureau n°6 Ecole maternelle Salvador Allende 1, rue du Rouergue
- Bureau n°7 Groupe scolaire Pasteur 4, avenue de la Croix du Sud
- Bureau n°8 Ecole maternelle Pasteur 4, avenue de la Croix du Sud
- Bureau n°9 Groupe scolaire Pasteur 4, avenue de la Croix du Sud
- Bureau n°10 Ecole maternelle Jacques Gilbert-Collet 4, rue Edouard Branly
- <u>Article 3</u> A compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :
  - Bureau n°1 Théâtre André Malraux 102, avenue du Général de Gaulle
- Article 4 Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.
- <u>Article 5</u> Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1<sup>er</sup> mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.
- <u>Article 6</u> Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.
- <u>Article 7</u> Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1<sup>er</sup> bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.
- <u>Article 8</u> Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.
- <u>Article 9</u> Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

<u>Article 11</u> - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de L'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 2 3 JUIL, 2014

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

MICHEL DUPUY

Pour le Préfet et par d'élégation Le Sous-préfet à la Villa Secrétaire Général Adjoint

Hervé CARRERE

# SECTIONNEMENT ELECTORAL

# VILLE DE CHEVILLY-LARUE

Maternelle Salvador ALLENDE  Alle d'Alsace rue d'Anjou rue du Berry n° impairs 7 à 19 rue Fernand Dupuy allée de Franche-Comté allée du Jura rue Paul Hochart n° 104 à 232 rue du Poitou rue du Rouergue	rue des Meuniers rue de Montauban rue de Montauban rue de Montauban rue de Montpellier rue de Montpellier rue de Montpellier rue de Nantes rue de Nantes rue de Perpignan place de la Poste rue des Prouvaires rue des Prouvaires rue des Prouvaires rue de St Pol de Léon rue de St Poulouse rue de Station rue de Station rue de Station rue de Station rue de la Station rue de la Villette ave de la Villette ave de la Villette
Gr. scolaire Paul BERT  The du Béan  The du Berry  The du Berry  The pairs  The de Bretagne  The du clos Saint Michel  The du clos Saint Michel  The du Nivernais  The du Nive	Markenelle-Jacques-GUIBERT-COLIDET  The de l'Auvergne control et d'Auvergne control et de Bretsgne control et de Bretsgne control et de Bretsgne control et de Bretsgne control et de Carpentras ave de Bretsgne control et de Carpentras control et de Cavaillon control et de Chambourcy control et de Chambourcy control et de Chambourcy control et de Chambourcy control et de Litte control et de la Cotte d'Azur control et de la Cotte d'Azur control et de la Lingerie control et de Lille control et de la Lingerie control et de Lorraine control et des Maraichers ave de Lorraine control et des Maraichers control et des Maraichers control et de la Lingerie control et des Maraichers control et de la Lingerie control et de
GFI scolaire.Paul.BERT. rés. Barbanson rue du Nivernais n° 22 à 48 rue Paul Hochart n° 32 à 102 rue de Picardic rue du Roussillon rue Yvonne	rue des Alouettes rue des Bleuets rue de Bir-Hakeim rue de Bir-Hakeim rue du Gal Leclerc rue du Gal Leclerc rue du Gal Leclerc rue du Gal Leclerc rue du Languedoc rés. les Lilas allée des Magnolias rue Pablo Picasso rue des Pensées rue des Pensées rue du Saut du Loup impasse Ste Colombe rue du Saut du Loup impasse Ste Colombe rue du Saut du Loup impasse Ste Colombe rue du Saut du Il novembre 1918 M.I.N. RUNGIS rue d'Angers rue de l'Arrivée
Gr. scolaire Pet M CURIE ave F. Roosevelt n° pairs 70 à 174 n° impairs 67 à 89 rue G. Sand ave Georges Brassens n° impairs 19 à 27 rue Henri Dunant allée des Horticulteurs ave Jacques Brel pi. de Lattre de Tassigny place de la Libération rue du Lt A. Le Coz rue Margueriteau rue Parmentier rue Pierre Curie ave de Stallingrad n° 2 à 242	Gr scolaire ZASTEUR  The des Acacias  The des Acacias  The Albert Schweitzer  The de la Bergère  The de la Bergère  The des Closeaux  The des Loseaux  The des Loseaux  The foch  The foch
Salle Leo, Ferrectic Anatole France rue Anatole France rue Arthur Rimbaud rue Edison rue Edison rue Edith Piaf (n°s pairs) rue Elisee Reclus rue Enile Zola rue Erançois Sautet ave F. Roosevelt n° impairs 23 à 65 rue François Sautet ave Georges Brassens n° impairs 1 à 17 rue Jacques Hellouin rue Pasteur square de la République ave de La République ave de Stalingrad n° 244 à 410	Rêmei BUREAU  Maternelle PASTEUR  Atarve de la Groix dusud  allée des Camélias  allée Farman  rue de Fresues  ave Georges Guynemer  rue Hélène Boucher  bd. Jean Mermoz  n° pairs 18 à 188  n° impairs 23 à 195  rue Louis Blériot  allée Maryse Bastié  allée Maryse Hisz  rue du Pont des Halles  rue du Saint-Exupéry  rue du Stade
In the fire Andre Mairanx  In faire and Candle  The Beith Piaf (n° impairs)  In pairs 2 & 68  n° impairs 1 & 21  ave H. Roosevelt  n° pairs 2 & 68  n° impairs 1 & 21  ave du Gal de Gaulle n° 102 n° pairs 2 & 50 n° pairs 1 & 17  rue Henri Cretté n° pairs 1 & 17  rue Jume  Ingasse Jean Jaurès  rue Jules Verne  Place Nelson Mandela  allée Kennedy  rue de l'Oseraie  rue Outrequin  rue Paul Hochart n° 2 & 30  rue du Père Mazurié  rue Rouget de Lisle	A. Cr. scolaire PASTE URE A Cr. scolaire PASTE URE A wave de la Croix du Sud allee Costes et Bellonte ave de la Croix du Sud allee Didier daurat rue Guillaumet allee Nungesser et coli allee Roland Garros

7